

AVANT PROPOS

Les études sérieuses semblent être toujours un chemin de fers des débuts, mais qui par contre finissent par être un luxe envié et convoité. Les recherches, le blocus des matières, les différentes analyses des matières étudiées, des différences faisant objet des discussions entre camarades, tout ce la font l'informe mélange de ce géant et merveilleux parcours dont le sort est ahurissant. Ainsi, la concentration qui s'éprouve devient un né cécité sans pareil. Cette la preuve que nous témoignons par la réussite de ce stage.

Nous tenons ici à féliciter tout ceux qui de loin ou de près ont réussi à intervenir dans ce parcours si atypique et à nul autre pareil. Que trouve ici l'expression d'une forte gratitude à mes parents pour leur dur sacrifice consentie. Que ceci plaise à MAMAN OMBA, ma chère mère, à mon Père SHUNGU à mes différentes parentés, pour tout.

Je voudrais à cet égard faire un petit coucou à mes camarades avec qui l'on ne cessa discuter jour et nuit sur les matières de notre filière, je pense notamment à ROGER LUHAHE, Charles SUKULATI, Hermès , ils sont si nombreux.

INTRODUCTION

L'homme sapiens du temps le plus reculé agissait beaucoup plus qu'il écoutait. En effet, l'université est un milieu où se véhicule des connaissances théoriques les plus limpides. Mais tenir qu'à une inclusion des connaissances théoriques est insuffisant pour former une intelligence digne d'être vendue dans le marché de l'emploi et qui pourrait défendre convenablement les couleurs de l'université d'où l'on vient. Convaincu de cette fastidieux goulot, et pour atteindre son objectif de former un homme intégral, l'université organise enfin cette séance de stage pour compléter des enseignements pour théoriques reçus sur les bancs de l'université. Nous en sommes fiers de s'exercé dans cet élan créateur.

Nous sommes le 25/08/2011 quand il fait encor 10h que nous commençons notre stage à la commune de LEMBA où nous y sommes accueillies généreusement. Ici le climat semblait être propice depuis le premier jour, c'était ainsi jusqu'à la fin de notre stage.

Vue l'importance de travail nous tenons à le subdiviser en deux parties dont la présentation de l'organisme et l'autre essentiellement intéressée aux suggestions.

La première partie elle-même subdivisée en :

- historique ;
- situation géographique ;
- situation socio- économique ;
- structure et fonctionnement de la commune de Lemba

C'est ainsi que nous entendons brosser la présentation de notre établissement.

Ainsi nous passons à l'historique.

HISTORIQUE

La commune étant une entité politico administrative de la ville province de Kinshasa, présenté son histoire qui est similaire à celle de la ville,

d'où il sied qu'avant le présenter son histoire, il nous sera obligé de lire un mot sur l'histoire de la ville de Kinshasa.

Kinshasa capitale de RD. Congo, est le siège des institutions nationales et internationales du pays, province, à part (au même titre que les onze provinces du pays) elle est dotée d'une personnalité juridique au terme de l'ordonnance loi n°82- 008 du 25 février 1982, en matière de décentralisation. Elle est située entre les latitudes sud 4° et 5° et les longitudes Est 15° et 16°, 32°.

La ville de kinshasa est limitée :

- A l'Est par la province de Bandundu,
- A l'Ouest et au Nord par le fleuve Congo formant frontière avec la République du Congo Brazza- vile.

Sa superficie est de 4965 km², soit 0,4 % de l'étendue du pays. L'histoire de la ville de Kinshasa commence à 1881 et se confond à celle de deux villages N'shasa et N'tamo, qui deviendront plu tard Kinshasa et Kintambo.

Elle connaîtra en très peu de temps un développement très spectaculaire accéléré en peu de temps par rapport aux autres capitales du monde qui l'ont vécu en plusieurs siècles.

A partir de 1923, la fonction administrative prit également une importante prépondérance. A cet effet, la viole capitale débordera de sa commune d'origine « Kinshasa et Kintambo » pour s'étendre sur des superficies beaucoup plus importantes, donnant ainsi naissance à 24 communes urbaines dont Lemba qui constitue le sujet de notre stage.

La commune de Lemba est l'une des communes parmi les 24 faisant l'histoire de la capitale de la République Démocratique du Congo, sise entre la poste de Lemba et la paroisse catholique saint Augustin. Elle est une entité publique, administrative décentralisée dotée d'une personnalité juridique.

A l'époque de Stanley, il y avait deux chefs : Ngaliema, le premier chef de Bateke et Makoko, chef de Lemba qui fonda la commune de Lemba.

Lemba comme commune était habitée par le Humbu, elle constituait un marché important où se recontraient les trafiquants du haut et du bas fleuve.

En effet, c'était à Lemba qu'habitaient les chefs Humbus, propriétaires de rives et terres du pôle sud. La tradition orale comme primauté de cet ancien village sur les autres villages Humbus des environs de Lemba, à savoir Ngaba, Makala, etc.

La localité de Lemba était placée le 23 décembre 1957 sous le statut juridique de territoire annexe de la ville de Kinshasa et gouverné par un administrateur dut territoire, secondé par les chefs de villages qui n'avaient ni personnalité juridique, ni personnalité civile.

Les dispositions contenues dans les arrêtés royaux du 10 juillet 1937 relève l'organisation territoriale de la province de Léopold ville. L'ordonnance loi du 12 février 1913 fut l'un des textes les plus importants imposés aux Africains résident dans les circonscriptions urbaines de se constituer en quartier distinctifs.

Quelques zones annexes ont obtenue le statut de Zone urbaine en deuxième République. Ainsi, compte tenu de l'importance de sa population, Lemba eut le privilège d'héberger les jeunes élites intellectuelles et devient une zone urbaine conformément à l'ordonnance- loi n° 68- 024 du 20 février 1968 portant création des communes annexes en communes.

Depuis sa création jusqu'à ces jours, la commune de Lemba est dirigée par les bourgmestres ci- après :

- 1959- 1960 : CARLOS LOPEZ
- 1960- 1961 : KILEMBA
- 1961- 1963 : NGAMPANI- MBONTENE
- 1963- 1964 : GOMBELE

- 1964- 1966 : MANGALA- XAVIER
- 1966 : 1967 : MANZILA JEAN ROMAIN

C'est l'arrêté n° 211/429 d'octobre 1957 qui fixa les noms et les limites des communes de la ville de Léopold ville. Ces communes furent complétées en 1959 par deux autres communes autonomes à savoir ; Lemba et Matete. Voici la suite des autorités qui ont tour à tour dirigé la commune de 1968 à nos jours :

- 1968 – 1970 : KIZIAMAZ KITANGUA,
- 1970- 1972 : ZOLANA LONGUDI,
- 1972- 1974 : LINGOMBA,
- 1974- 1976 : BENA MUKUELE
- 1976- 1977 : BOLEKELA BAYOMBE,
- 1977- 1978 : MWANA WUTA,
- 1978- 1982 : MALOLO YOULOU MANSE
- 1982 – 1988 : MANZELU NGALA MONDONGA,
- 1988- 1989 : KABANGU TAMBWE,
- 1989- 1994 : WELOLI KANDA NZALE,
- 1994- 1997 : KASONGO SAKADI,
- 1997- 1999 : SANDUKU BEAL BINDAL,
- 1999- 2002 : MUNKESE MUSISILA,
- 2002- 2005 : PROF MUKASH KALEL,
- 2005- 2007 : LONGO APPOLINIA,
- 2007- 2008 : MWAMBA NKUBA
- 2008 à ces jours : LUBO YAMBELE.

ASPECT GEOGRAPHIQUE

II.1. Situation Géographique

Conformément à l'arrêté ministériel n°69/0042 du mois de janvier 1969, la commune de Lemba avait les limites qui se présentent de la manière suivante :

Au Nord, elle était limitée par la rivière Matete et l'axe de l'avenue Kikwit jusqu'à son croisement avec l'axe de cercle antérieur de l'échangeur.

A l'Est, elle forme, de la rivière Matete et l'axe de l'avenue Kikwit jusqu'à sa source de la rivière Matete et l'anal Sud- Est de la concession de l'université de Kinshasa ;

Au Sud et à l'Ouest, de ce point du Sud- Est de la concession de l'université de Kinshasa, l'axe de la route qui entoure la dite concession jusqu'à son intersection avec l'axe de l'avenue Kikwit. Elle a une superficie de 25,70Km².

II.1.1. Climat

En général, la commune de Lemba connaît deux climats que connaît la ville de Kinshasa, à savoir : un climat chaud et humide.

II.1.2. Hydrographie

Elle comprend trois cours d'eau : la rivière Matete qui fait sa frontière Est avec la commune de Matete ; la rivière Yolo qui forme sa frontière Nord- Est avec la commune de Ngaba ; la rivière Kemi qui prend sa source au bas de l'intendance générale et le long du quartier qui porte le même nom, puis se jette dans la rivière Funa dans la commune de Matete.

II.2.3. Démographie

La commune de Lemba a une agglomération urbaine qui regorge en son sein des hommes et des femmes de toutes les tribus de la République Démocratique du Congo, partageant des différentes cultures et activités.

La population connaît une dynamique excessive suite à l'exode provoqué par les guerres, la sorcellerie, chômage et aussi aux différentes personnes qui veulent bien étudier. Actuellement, la commune compte plus de 265.332 habitants.

A cet effet, il n'ya pas une raison de confirmer cette comptabilité, étant donné que la ville de Kinshasa en générale et la commune de Lemba en particulier, connaissent un déplacement massif dû au phénomène de l'exode

rural de la population suite au phénomène de location, et le nombre excessif de personnes dans une parcelle qui se déplacent chaque matin pour chercher les mécanismes de suirvie. Ansi il ya lieu de souligner que le nombre d'habitants se diffère chaque fois qu'il y a recensement.

II.2. SITUATION ECONOMIQUE

L'économie de la dite commune est basée par les commerces, des activités informelles, des professions libérales, telles que activité maraîchère et jardin des fleuves.

Sur le plan du social, les activités dont le centre de Santé, les pharmacies, le sport,... interviennent à travers les différents coins de la commune.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE LEMBA

III.1. FONCTIONNEMENT

La commune de Lemba dépend du ministère de l'intérieur et placée sous tutelle de l'Hôtel de ville de Kinshasa, qui a pour rôle celui d'assurer le bien-être de la population. Elle regorge à ses services une représentation gouvernementale.

Au sein de la commune existent trois catégories de services qui sont :

- ❖ Les services spéciaux
- ❖ Les services administratifs
- ❖ les services techniques

III.1.1 l'organisation territoriale

La commune de Lemba est régie par l'ordonnance loi n° 82- 008 du 25 février 1982 qui stipule en son article 2 que les communes urbaines sont subdivisées en quartier et en sa part, elle compte 15 quartiers dont deux sont militaires, dépourvus de la personnalité juridique et administrée par les personnes de la commune dont chacune est secondée par un adjoint.

La commune de Lemba compte deux organes, à savoir, le conseil communal et le collège exécutif, dont les bourgmestres qui sont nommés par le chef de l'Etat et trois conseillers communaux appelés « Echevins » qui ne sont pas opérationnels.

- Le bourgmestre titulaire

Sa fonction est d'assurer le bien-être de la population, il coordonne la gestion de la commune, il signe les documents administratifs de celle-ci.

- Le bourgmestre adjoint

OPJ à compétence générale, Officier de l'Etat civil, ordonnateur principal, il remplace le titulaire en fonction en cas d'absence de celui-ci et il a deux fonctions à exercer : assure la gestion financière de la commune et élabore les projets de développement de la commune, il est gestionnaire de crédit. Il est secondé par le chef de bureau qui s'occupe de l'administration courante et coordonne tous les autres chefs de service.

N.B. Tous deux travaillent en collaboration pour le bon fonctionnement de la commune en matière de gestion.

- Le secrétaire de la commune

Il traite tous les documents administratifs de la commune et toutes les correspondances adressées ou soumises à l'autorité communale.

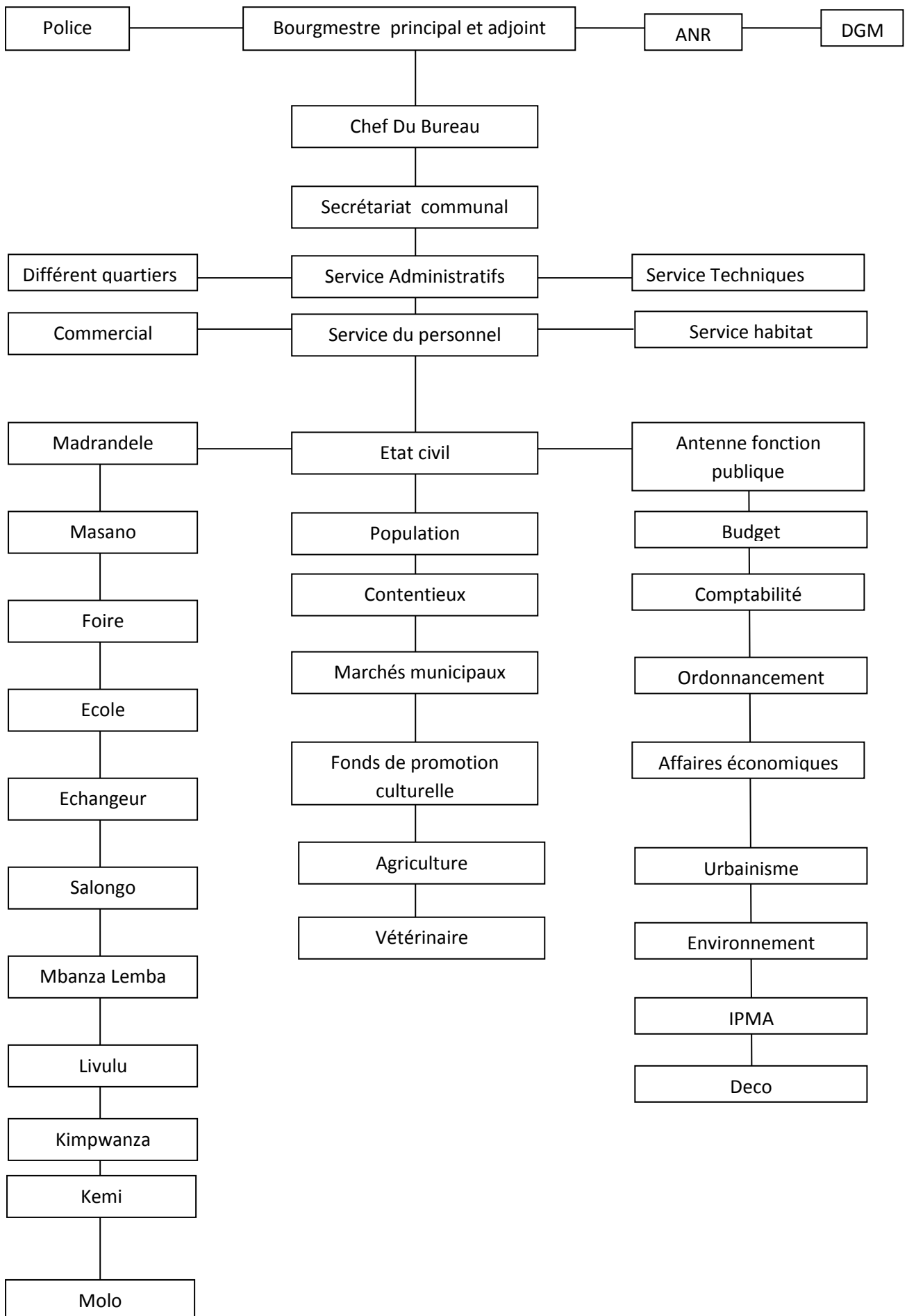
Les différents services de la commune de Lemba :

A. Les Services Spéciaux

Nous trouvons trois types de services, dont l'ANR, la DGM et la Police qui sont des services spéciaux de la commune chargé de la recherche scientifique d'investigation des informations sur la commune. Ils fonctionnent sous camouflage et travaille en collaboration avec le bourgmestre de la commune pour son fonctionnement (ils ont pour mission en commun de protéger la population et leurs biens).

Il convient de dire que chaque service a sa compétence selon le rôle qui lui est attribué.

ORGANIGRAMME



A.1. L'ANR

Il est un service scientifique chargé de renseignement et est coordonné par le chef de poste et a pour mission de lutter contre l'espionnage de la commune de Lemba. Il a deux missions, dont analyser la sécurité et donner les renseignements utiles pour la nation.

A.2. LE D.G.M

Il s'occupe du mouvement migratoire au sein de la commune. Son rôle est de veiller contre le dynamique de mouvement de la population. Il sécurise la commune et est chargé du contrôle de tout étranger qui entre et sort de la commune, ceux qui fréquentent les hôtels et les différents lieux et coins de la commune.

A.3. LA POLICE

Elle est chargée de la sécurité, de maintenir l'ordre public, la protection de la population et ses biens.

- Le renforcement de l'autorité du chef de la commune (bourgmestre)
- Elle est un service de l'exécution de l'ordre donné par l'autorité administrative.

N.B. Tous ces services sont coordonnés et soumis à l'autorité de la commune, mais ils travaillent dans un climat serein pour que l'intérêt de l'autre ne soit pas biaisé. Il faut noter sous le patronage du bourgmestre se tient les différentes réunions, il s'agit des :

- La réunion de sécurité ;
- La réunion d'évaluation (centre d'ordonnancement)
- La réunion de débat (services et quartiers).

B. SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEURE

Ce sont les services qui s'occupent de l'encadrement de la population.

B.1. Le chargé du personnel de l'intérieur

Ce service est le plus capital de la commune, il contrôle le mouvement de la population, de la démographie ou de la densité de la population de Lemba. Il contrôle les naissances, les mortalités, aussi de l'organisation des élections et recensement de la population. Malheureusement, il est négligé par l'autorité Administrative.

Il délivre les documents ci- après :

- ✓ Attestation de naissance
- ✓ Attestation de décès
- ✓ Attestation de mariage
- ✓ Attestation de divorce
- ✓ Certificat de naissance
- ✓ Certificat de décès
- ✓ Certificat de divorce
- ✓ Autres...

B.2. Le service de l'Etat civil

Il s'occupe de l'identification de la population de la commune et pour ce faire, l'Etat civil procède d'un ensemble de procédures d'enregistrement des actes de l'Etat civil (mariage, décès, naissance).

C'est dans l'article 73 du code de la famille que l'Etat civil trouve son soubassement.

Ses attributions

Le bureau de l'Etat civil au sein d'une commune opère de la manière suivante :

- La délivrance des actes, extrait, certificats et les attestations ;
- La tenue des statistiques ;
- La conservation des archives de l'Etat civil.

L'officier de l'Etat civil nommé exercer cette fonction à un cadre politico- administratif nommé par l'autorité supérieure. Ses attributions sont :

- Signature des actes ;
- Célébrer les mariages

L'acte de l'Etat civil, une déclaration faite et constatée par un document.

Les actes légaux de l'Etat- civil :

- Registre de décès ;
- Registre de divorce ;
- Registre supplétoire (document délivré suite à l'insuffisance des preuves déférée par les juges à supplier à l'insuffisance des preuves).

B.3. Service contentieux

Ce service remplacé par la police, mais il est le conseiller juridique et gère certains conflits au sein de la commune. Il examine les dossiers juridiques au sein de la commune.

B.4. Service des engins sans moteur

Ce sont des services de la communication (véhicule, chariot, motos, vélos, autres...) l'administration du marché en produit alimentaires.

B.5. Service des quartiers

Ce sont des représentants du bourgmestre au niveau des quartiers et des avenues, qui informe à l'autorité de tout ce qui se passe au niveau de leurs secteurs (décès, mariage, naissance et autres informations de la sécurité).

B.6. Service des affaires sociales

Il est dirigé par le chef de service, il est l'OPJ à compétence restreinte. Il s'occupe des vulnérabilités et tous sorte de délinquance, maladie, handicap. Il s'agit souvent à travers les foyers sociaux, les métiers de couture, il assiste ceux qui sont accusés et ceux qui n'ont pas de moyens. A cet effet, la seule méthode que l'officier su service procéder pour l'identification des vulnérable c'est l'enquête.

B. SERVICE TECHNIQUE

Ce sont des services qui viennent du Ministère de l'intérieur pour l'encadrement de la population et la résolution de certains problèmes spécifiques de la population de la commune de Lemba.

C.1. Service des finances (centre d'ordonnance)

Il est chargé du budget de la commune avec ses deux parties des recettes et des dépenses.

C.2 Service d'habitat

Il s'occupe des logements de la population, aussi appelé à résoudre les minques (registre de commerce, patent, et autre...) et il vérifie aussi les prix sur le marché.

C.4. service de l'IPMA

Ce service fait la politique d'encadrer des commerçant pour les aider à passer des activités informelles vers formelles.

C.5. Service de l'Urbanisme

Il s'occupe de tracées de plans Urbanistiques avant la construction d'une maison, il octroie les autorisations de bâtir et protège aussi les espaces urbaines de l'Etat.

C.6. Service de l'environnement

Il protège l'environnement sur le plan naturel (la pêche, l'élevage, la forêt).

C.7. Service de l'hygiène

Il occupe de la prévention des maladies de la population, ainsi que la propriété de la commune.

C.8. Service de tourisme

Il s'occupe des maisons touristiques se situant dans la commune (hôtel, terrain de football...) et fait le contrôle des passagers qui entrent et qui sortent de la commune.

C.9. Service de l'agriculture

Il est un service capital de la commune qui s'occupe de l'agriculture et d'élevage.

C.9. Service de sport et loisir

Il s'occupe de la jeunesse et toutes formes de sports, en l'occurrence le catch, football etc. Il sert à promouvoir le sport au niveau informel afin que les joueurs soient recensés.

TACHES EXECUTEES

Nous avons eu à enregistrer les courriers qui viennent de l'hôtel de ville et de plusieurs services de la commune de Lemba.

DEUXIEME SERVICE DE LA POPULATION

- Dans ce service, nous avons aidé les agents à remplir certains documents à remettre à la population.
- Les aider à remplir certains tableaux sur le recensement de la population de Lemba qui malheureusement, nous n'avons réunir toutes les conditions possibles pour arriver à contourner toute la commune de Lemba et connaître le nombre exacte de la population, ceux qui viennent d'ailleurs et auront résidé normalement dans la commune de Lemba.

TROISIEME SERVICE

Nous avons eu pour tâche de régler aux plusieurs conflits entre locataires et bailleurs, à travers lequel notre contribution était pertinent pour la résolution des ces conflits ; conflits étaient dus entre autre des mésententes en demeure entre le deux parties en conflits suite au prix de loyer, et les comportements qu'affichent les bailleurs faces à leurs locataires.

Pour départager, les parties, on a fait recours au préavis légal, en distinguant le cas, surtout les contrats à durée indéterminée.

QUATRIEME SERVICE D'ETAT CIVIL

Nous avons eu à participer aux différentes cérémonies telles que : mariage jusqu'à l'établissement des certificats, sans oublier ceux ayant aux

divorces, nous avons eu à inscrire et à délivrer des actes de naissances et autres documents.

CONCLUSION ET SUGGESTIONS

Nous voici arriver au terme du rapport de notre stage effectué à la commune de Lemba, où ce dernier a beaucoup contribué à notre formation de sociologue.

Ce stage nous a permis de quitter le monde abstrait de la théorie dans lequel nous étions plongé à l'université de Kinshasa, pour palper du doigt des problèmes sociaux, tant en se conciliant les théories apprises pendant 6 années, à la pratique d'une durée mensuelle.

Au terme de notre stages, nous avons goûté à la vie professionnelle entant que futur de notre pays et d'autre part, le souci de faire changer l'administration (ou la façon d'administrer) pour le meilleur développement de notre pays.

Notons qu'au cours de notre stage, nous avons rencontrés quelques difficultés, et quelques points négatifs qui dérangent le bon fonctionnement de la commune pour le bien être de la population. Ainsi suggérons nous ce ci :

- Vue l'importance de sa population, la commune doit crée des richesses pour faire face à ses problèmes. Elle doit augmenter des activités économiques dans son espace qui pourrait même employer ses jeunes.
- Vu ses diverses activités génératrices des recettes et consciente d'énormes dépenses qu'elle doit exécuter, les autorités doivent se donner la tache de maximiser les recettes a travers les services consécutifs
- Vue l'importance des agents qu'y travail par rapport à l'espace de leur travail, ce qui fait qu'il y ait problème de bureaux, il sied de construire des nouveaux logements modernes, aéré ou climatisé pour ses agents en fin de leur mètre à l'extase et qu'ils donnent le deuilleur d'eux même.
- Vu l'importance de la gestion des ressources humaines, pour mieux motivés les agents au travail, les agents doivent mériter un bonne rémunération pour permettre la fidélisation, l'identification des ses agents à l'organismes

- Vu le nombre des problèmes qu'elle regorge, la rétrocession lui doit être octroyée en fin de lui faciliter la tâche de couvrir certaines de ses tâches.

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	1
INTRODUCTION	2
HISTORIQUE	2
ASPECT GEOGRAPHIQUE.....	5
II.1. Situation Géographique	5
II.2. SITUATION ECONOMIQUE	7
STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE SE LEMBA	7
III.1. FONCTIONNEMENT	7
ORGANIGRAMME	9
TACHES EXECUTEES	14
DEUXIEME SERVICE DE LA POPULATION	14
TROISIEME SERVICE	14
QUATRIEME SERVICE D’ETAT CIVIL	14
CONCLUSION ET SUGGESTIONS	16
TABLE DES MATIERES	18